



HAL
open science

**“ LE DROIT NE PEUT PAS PENSER LA CRISE! ”
PROMENADES PHILOSOPHIQUES AVEC LE
PROFESSEUR JACQUES BOUVERESSE**

Jean-Baptiste Pointel

► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Pointel. “ LE DROIT NE PEUT PAS PENSER LA CRISE! ” PROMENADES PHILOSOPHIQUES AVEC LE PROFESSEUR JACQUES BOUVERESSE. Crise(s) & Droit(s) Contributions en l’honneur du professeur Jacques BOUVERESSE , 2016. halshs-01794364

HAL Id: halshs-01794364

<https://shs.hal.science/halshs-01794364>

Submitted on 28 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



La Collection « Académique » née en 2012 au sein du COLLECTIF L'UNITE DU DROIT, réunit des essais, des *Mélanges* et des ouvrages relatifs aux mondes universitaires.

www.unitedudroit.org

Les actes du présent colloque qui s'est tenu les 04 & 05 novembre 2014 à l'Université de Rouen, rassemblent, sous les thèmes fédérateurs de la crise et du droit – entendus dans leurs diverses composantes – les contributions de plusieurs universitaires en l'honneur du professeur émérite d'histoire du droit Jacques BOUVERESSE. La notion de crise, d'une grande actualité et si souvent évoquée, trouve des illustrations dans les différentes branches du droit. Néanmoins, si la crise est plurielle et que ses occurrences juridiques le sont aussi, ce n'est pas pour souligner leurs acceptions distinctes que ces contributions ont été réunies. Il ne s'agit donc pas d'identifier et de dissocier les manifestations de crise dans chacune des branches juridiques. Au contraire, en s'associant aux objectifs défendus par le COLLECTIF L'UNITE DU DROIT accueillant le présent ouvrage dans ses collections, les auteurs, qu'ils soient privatistes, publicistes ou historiens du droit montrent ici, non seulement la manière dont le droit est mobilisé pour tenter de réduire les crises qui affectent l'espace social, mais aussi les formes nouvelles qu'il prend tant il apparaît que la crise devient l'un des traits distinctifs de ce même espace.

Les aspects traités au sein du présent volume – les leçons de l'histoire ; le droit et la crise économique et financière ; le droit, la science, le sujet ; le droit et la crise des pouvoirs ; la crise du droit – ne doivent rien au hasard. Ils font écho, d'abord, à la personnalité atypique de Jacques BOUVERESSE qui a toujours cherché à dépasser les frontières académiques, ensuite, à ses nombreux centres d'intérêt, et enfin, à sa production scientifique fournie tout au long d'une carrière d'enseignant-chercheur qui l'est tout autant. L'ouvrage est placé sous la direction scientifique du professeur Guy QUINTANE.

Ouvrage publié avec le concours du laboratoire juridique : CUREJ (Université de Rouen) & de l'association JURISART (Rouen).

69 €

Édités par le doyen Guy QUINTANE
et réunis avec la complicité de M. Christophe OTERO,
vingt-cinq universitaires – de tous horizons intellectuels
– ont désiré offrir au professeur Jacques BOUVERESSE
un témoignage de leur reconnaissance.



Contributions en l'honneur du pr. Jacques BOUVERESSE
Crise(s) & Droit(s)

Ouvrage collectif
sous la direction de
MM. Guy QUINTANE
& Christophe OTERO



Contributions en l'honneur du professeur Jacques BOUVERESSE

Crise(s) & Droit(s)



Ouvrage collectif sous la direction du doyen Guy QUINTANE
avec la complicité de M. Christophe OTERO

EDITIONS L'ÉPITOGE - LEXTENSO

COLLECTION ACADEMIQUE

Volume III

La Collection « *Académique* »,
née en 2012 au sein du COLLECTIF L'UNITE DU DROIT (CLUD),
réunit des essais, des *Mélanges* et des ouvrages
relatifs aux mondes universitaires.

Dirigée par le professeur Mathieu TOUZEIL-DIVINA,
elle est réalisée par les Editions L'ÉPITOGE et diffusée par LEXTENSO.

Contact : editions@l-epitoge.com

« LE DROIT NE PEUT PAS PENSER LA CRISE ! »

**PROMENADES PHILOSOPHIQUES
AVEC LE PROFESSEUR JACQUES BOUVERESSE**

Jean-Baptiste POINTEL

Docteur en droit

A titre liminaire, je tenais à remercier les organisateurs de cette manifestation scientifique et notamment Christophe OTERO. Grâce à lui, j'ai aujourd'hui la chance d'intervenir entouré et devant ces personnalités qui m'ont donné envie de rester à la Faculté de Droit et qui m'ont tellement inspiré. Notamment, pour le jeune étudiant en première année que j'étais, le professeur Jacques BOUVERESSE.

Il y a environ un an de cela, je m'entretenais avec lui pour déterminer le thème de notre actuelle journée d'étude et de sa proposition « crise et droit ». C'est alors que, du haut de son *auctoritas*, il m'affirma : « *le droit ne peut pas penser la crise* » ! En effet, selon lui, les juristes ne peuvent penser que l'ordre instauré par le droit. Or, la crise, c'est justement le désordre. Mon esprit en est venu à vagabonder sur cette sentence qui lui ressemble tant, lui qui condamne toujours et ne juge jamais – comme il l'a confessé à ses contradicteurs lors d'un repas... Aussi, je vous propose les rêveries d'un promeneur, non pas solitaire, mais accompagné du professeur Jacques BOUVERESSE. Ces promenades nous amèneront successivement sur une réflexion sur la crise comme un rapport au temps, puis un rapport au possible et enfin, comme un rapport à l'action, le tout illustré par mes souvenirs d'étudiant.

I. LA CRISE : UN RAPPORT AU TEMPS. ÉCLAIRER LE PRESENT PAR L'HISTOIRE

A. Un moment décisif ?

Sans s'appesantir, il faut rappeler que la crise vient du grec *Krisis* (Κρισις), c'est-à-dire le moment décisif. Ce qui m'a spécialement intrigué, c'est que le professeur Jacques BOUVERESSE s'intéresse dans tout son enseignement particulièrement aux phénomènes de crise. Je me souviens très bien dans son cours d'*Introduction historique au droit*, lorsqu'il nous a mentionné le boulangisme. Il évoqua que l'usage du général contre les notables, par le peuple en tant qu'épouvantail, visait simplement à créer une crise, un phénomène pour effrayer l'élite. Et il nous fait tout de suite un parallèle avec l'actualité, y voyant un phénomène similaire avec la montée du Front National au début des années 2000. C'était très surprenant de voir des liens avec le temps présent pour le jeune étudiant que j'étais, lequel s'attendait à un cours ancré dans le passé, voire même « rébarbatif »...

Dans un certain sens, le professeur Jacques BOUVERESSE nous montrait qu'il y a bien souvent une sorte de répétition des événements et la crise nous aide à nous en souvenir¹.

B. La remise en cause des réponses établies

Il s'avère que le discours de la crise revient sans cesse. Or, aujourd'hui, elle devient même omniprésente². Tous les instants sont-ils aujourd'hui décisifs ? Ou bien le discours relatif à la crise n'est-il pas en train de galvauder le terme ? Pour prendre un exemple en lien avec mes recherches, la crise de l'Etat providence semble consubstantielle à son concept même, puisque le phénomène et sa situation de crise apparaissent simultanément : l'Etat providence a toujours été en crise, dès sa naissance³ ! Ce constat m'interrogeait. Il apparaît que la crise est, en fait, la manifestation de la remise en cause des réponses traditionnelles, lesquelles fondaient la société. Cette remise en cause permanente, qui soulève un sentiment de crise omniprésente, est liée à une difficulté d'inscription dans la durée des réponses actuelles. C'est l'historicité elle-même qui devient problème⁴. Les réponses traditionnelles qui étaient inscrites dans un temps long, et qui étaient parfois remises en cause dans un phénomène de crise, sont aujourd'hui de plus en plus remises en cause, de plus en plus rapidement, de sorte que ces réponses sont obsolètes au bout de très peu de temps, ce qui amène un phénomène de crise continue, puisqu'il n'y a plus de tradition sur laquelle il serait possible de s'appuyer. Cela, j'y vois un lien avec une lutte d'interprétation de la réalité dans le sens où personne n'arrive à imposer sa grille de lecture, ce qui fait qu'il y a tout le temps une contestation, et donc on amène à avoir une crise sans fin⁵. Personne n'arriverait à prévaloir sur ses concurrents, autrement que de manière précaire et temporaire.

Vu le temps avancé, je ne développerai pas plus et je passe à ma seconde promenade. Alors, ce sont des promenades au pas de course, je m'en excuse.

II. LA CRISE : UN RAPPORT AU POSSIBLE. METTRE LA SOCIÉTÉ AU CŒUR DU DROIT

A. Le droit instaure l'ordre

Je me souviens très bien du professeur Jacques BOUVERESSE lors de ses enseignements sur les *Institutions de l'Antiquité*. Il nous y expliquait que le droit apparaît comme une technique, que c'est une science de l'ordonnement social, mais dont la physionomie correspond à la société dans laquelle il s'exprime. Il existe donc un lien entre la société et le droit. Or, un phénomène de crise, si l'on s'en réfère aux travaux de sciences

¹ HAMEL J.-F., *Revenances de l'histoire. Répétition, narrativité, modernité* ; Paris, Ed. Minit, coll. « Paradoxe » ; 2006.

² REVULT D'ALLONNES M., *La crise sans fin. Essai sur l'expérience moderne du temps* ; Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées » ; 2012.

³ ESPING-ANDERSEN G., *Les trois mondes de l'Etat-providence. Essai sur le capitalisme moderne* ; Paris, PUF, coll. « Le lien social » ; 2007.

⁴ MEYER M., *Questionnement et historicité* ; Paris, PUF, coll. « Quadrige. Essais débats » ; 2011.

⁵ V. en ce sens, KUHN T., *La structure des révolutions scientifiques* ; Paris, Flammarion, coll. « Champs Sciences » ; 2008.

politiques, peut être considéré comme une période de conjoncture fluide⁶ : il n'y a plus de distinction des secteurs d'activités sociales comme c'est le cas normalement en période de conjoncture routinière. Ainsi, une nouvelle organisation de la société est alors possible, mais cette possibilité ne préexistait pas, elle est créée par l'événement. Les juristes sont souvent perçus comme ceux qui ont le rôle de codifier et de figer ces équilibres. Dès lors, ils défendent, parfois malgré eux, une hypocrisie collective, entendue comme le fait d'une force sociale prenant l'apparence de la rationalité et l'universalité, alors qu'elle est elle-même contingente à une société donnée⁷.

B. *Le droit instaure l'ordre*

Si l'on zoom sur le phénomène juridique en appliquant cette même grille de lecture, il apparaît qu'il existe aussi, au sein du droit, des phénomènes de crise, quand bien même le droit serait censé instaurer et codifier l'ordre⁸. En effet, ce phénomène de fluidité conjoncturelle se produit au cœur du droit dans le sens où le discours juridique véhicule lui-même les idées d'un « *droit qui pourrait être* »⁹. Un événement peut aussi rendre possible qu'un non-droit actuel devienne le droit à venir. Ce possible crée l'existence d'erreurs à l'intérieur du droit dans cette création. Ces dernières font parties du discours juridiques¹⁰. Elles l'alimentent et permettent de voir différents chemins qui peuvent être suivis. Un phénomène de crise va apparaître lorsque l'on va osciller entre ces différentes possibilités sans savoir laquelle choisir jusqu'à ce que l'une soit décidée comme étant valide et figée par le droit positif. Ce tâtonnement est consubstantiel à la potentialité. Cela se voit dans le prétoire, mais aussi dans la doctrine et encore dans les cassations et revirement de jurisprudence... Ainsi, il est fréquent qu'un auteur se vante que le juge lui ait donné raison ou – moins fréquemment – admette que les faits lui aient donné tort...

Je vais passer très brièvement à ma troisième partie, parce que nous n'avons pas beaucoup de temps.

III. LA CRISE : UN RAPPORT A L'ACTION. INSERER SA REFLEXION DANS LA REALITE

A. *Le risque de la « neutralité axiologique »*

Le professeur Jacques BOUVERESSE se plaisait, dans ses enseignements, à très fréquemment interpeller ses étudiants, en leur disant : « *Vous êtes des moutons qui vont*

⁶ DOBRY M., *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles* ; Paris, Les Presses de Sciences Po, 3^{ème} éd., coll. « Fait politique » ; 2009.

⁷ V. not. BOURDIEU P., « Les juristes, gardien de l'hypocrisie collective » in CHAZEL F. et COMMAILLE J. (dir.), *Normes juridiques et régulation sociale* ; Paris, LGDJ, coll. « Droit et société » ; 1991 ; pp. 95-99.

⁸ ISRAEL L., *L'arme du droit* ; Paris, Les Presses de Sciences-Po, coll. « Contester » n° 7 ; 2009.

⁹ LIBACHABER R., *L'ordre juridique et le discours du droit. Essai sur les limites de la connaissance du droit* ; Paris, LGDJ, coll. « Hors LGDJ » ; 2013.

¹⁰ FOUCAULT M., *L'ordre du discours. Leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970* ; Paris, Gallimard, coll. « NRF » ; 1971 ; L'erreur permet l'évolution de la pensée, elle est donc utile, à l'inverse de la bêtise, laquelle constitue « *la plus grande impuissance de la pensée* », v. en ce sens DELEUZE G., *Différence et répétition* ; Paris, PUF ; 1981 ; p. 353.

se faire tondre » ! Cela, je l'ai entendu, je pense, pendant de nombreuses années y compris à l'occasion de conférences de l'Ecole doctorale, ce qui m'amène naturellement à m'interroger sur la question de la neutralité axiologique de l'enseignant et du scientifique. Traditionnellement, cette neutralité est comprise comme exigeant de s'abstenir d'émettre des jugements de valeurs, d'y recourir pour fonder une démonstration, une analyse¹¹. Cette vision qui affirme possible de s'abstenir d'émettre des jugements de valeurs, de pouvoir présenter des connaissances de manière robotique – comme si un individu pouvait être totalement neutre – sans valeur ni prise de position. Cependant, cette lecture est relativement intenable dans le sens où nous sommes tous humains, nous possédons tous des valeurs. Or, l'intégralité de notre réflexion est traversée par ces valeurs et ces prises de positions. Au meilleur des cas, nous les refoulons, si nous ne les affirmons pas¹². Jamais elles ne disparaissent totalement. Aussi, il y a toujours le risque de les véhiculer de manière dissimulée. C'est pour cette raison que le professeur BOUVERESSE, au détour d'une de ses analyses sur l'histoire du droit, s'arrêta soudainement. Toisant ses étudiants, il nous invita à « *se méfier de tout, à commencer par ce que je vous dit !* » Là encore, pour un étudiant de première année, cette remarque – un brin démagogique, il est vrai – est rafraichissante et participe à la constitution d'un esprit critique. Bien sûr, de nouveau comme si souvent dans ses enseignements, le professeur Jacques BOUVERESSE a été vigoureusement applaudi par son auditoire – il nous avait concédé d'ailleurs qu'il aurait peut-être dû faire carrière de gourou de secte plutôt que d'enseignant...

Une autre possibilité de maintenir une posture scientifique la plus neutre axiologiquement est la « cohabitation transparente ». Il s'agit de révéler et d'exposer honnêtement, de manière transparente, les valeurs sous-jacentes à une argumentation¹³. Dès lors, il est possible de les distinguer du raisonnement scientifique et voir qu'il y a une hypothèse, celle-ci est appuyée par des valeurs. Un débat est dès lors possible : une démonstration peut être considérée comme valable et logique, mais les fondements axiologiques discutables politiquement.

B. « Penser » : une posture critique

Il est enfin nécessaire d'évoquer le lien de la crise avec l'action, puisque le professeur Jacques BOUVERESSE est en étroit lien avec l'action. En effet, il n'est pas du type de

¹¹ WEBER M., *Le savant et le politique. Une nouvelle traduction* ; Paris, La Découverte, coll. « Sciences humaines et sociales » n° 158 ; 2003 ; cependant, cette lecture traditionnelle est contestée comme issue d'une traduction incomplète (bien qu'élégante) de Julien FREUND et d'une compréhension partielle de l'œuvre de WEBER. M. V. HEUSCHLING L., « Le relativisme des valeurs, la science du droit et la légitimité. Retour sur l'épistémologie de Max Weber », *Jus Politicum*, n°8. [En ligne] <http://www.juspoliticum.com/Le-relativisme-des-valeurs-la.html> [Consulté le 15 mars 2015]

¹² En ce sens, v. l'ensemble de la littérature sur la prise de décision, l'argumentation et la manipulation. Not. ANGENOT M., *Dialogues de sourds. Traité de rhétorique antilogique* ; Paris, Mille et une Nuits, 2008 ; ou de manière plus ludique, JOULE R.-V. et BEAUVOIS J.-L., *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens* ; Grenoble, PUG, coll. « Vies Sociales » ; 2004.

¹³ V. OLIVECRONA K., *De la loi et de l'Etat. Une contribution de l'école scandinave à la théorie réaliste du droit* ; Paris, Dalloz, coll. « Rivages du droit » ; 2011 ; ROSS A., *On law and Justice* ; Londres, Stevens, 1958.

professeurs qui vont réfléchir dans leur tour d'ivoire, coupée du monde – ou comme des théoriciens du droit qui peuvent, selon lui, « *nier des faits historiques* ». Il est inscrit dans le temps et la réalité. Il pense, dans le sens où pour que des faits se voient dotées d'une signification, il est nécessaire de faire intervenir l'action. Penser, c'est s'interroger sur les normes, sur ses actes et sur soi-même¹⁴. Il ne s'agit pas d'une pratique réservée à une élite, mais une activité quotidienne, qui permet de se remettre en question et de questionner aussi les réponses qui nous sont données. Dans un sens, penser, c'est avoir un esprit critique particulièrement actif. Ce lien à l'action induit logiquement la question de la mise en mouvement de la pensée. Le professeur Jacques BOUVERESSE ne nous invite-t-il pas, par exemple, à de la désobéissance civile¹⁵ ? Je vais vous narrer une dernière anecdote liée à l'interdiction de fumer dans les lieux collectifs. Profondément choqué par ce biopouvoir¹⁶ nous privant de ces petits plaisirs quotidiens, le professeur Jacques BOUVERESSE invita alors l'ensemble de son auditoire (environ cinq à six cents fidèles) à fumer un cigare ou une cigarette devant le bureau de la Doyenne d'alors... Ni n'ayant pas participé, je ne sais pas si cet événement a bien eu lieu. Ni le professeur Jacques BOUVERESSE ni la Doyenne n'en ont souvenir, mais une telle pratique leur apparaît bien, à tous deux, bien correspondre à cet esprit frondeur.

A l'issue de ces rêveries, je crois que la grande force du professeur BOUVERESSE, et la raison pour laquelle il est si apprécié de ses étudiants, est qu'il nous éveille de notre torpeur dogmatique et qu'il insuffle un vif esprit critique. Il nous amène à penser avec lui, et comme je me suis retrouvé souvent à le faire, contre lui. Cela démontre bien à quel point il sait transmettre un esprit critique. Enfin, pour souligner la fécondité de ses enseignements, j'aimerai évoquer ma surprise amusée lors de la lecture de Gilles DELEUZE : dans l'œuvre du professeur de Vincennes se retrouve l'ensemble des thématiques et réflexions suscitées par notre professeur rouennais. C'est pourquoi, je pense pouvoir dire que, Jacques BOUVERESSE, entre le grand historien du droit et le fameux philosophe¹⁷, il n'y a aucune lettre de différence¹⁸.

¹⁴ V. not. ARENDT H., *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal* ; Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire » n° 32 ; 1991, où elle conclue qu'Adolf EICHMANN a arrêté de penser – et dans une certaine manière, elle utilisera cette même justification au sujet de Martin HEIDEGGER.

¹⁵ THOREAU H., *La désobéissance civile* ; Paris, Mille et une Nuits ; 1997.

¹⁶ FOUCAULT M., *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France 1978-1979* ; Paris, Le Seuil, coll. « Hautes Etudes » ; 2004.

¹⁷ Pour ceux qui ne le savent pas, rappelons que le professeur d'Histoire du droit, Jacques BOUVERESSE, a un homonyme philosophe au Collège de France.

¹⁸ Autant que ce terme de « différence » puisse s'appliquer ici, même si je me plais à le croire. V. DERRIDA J., *La voix et le phénomène* ; Paris, PUF, coll. « Quadrige Grands Textes » ; 2009.